REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN ~ ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20250602-22DCC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 2 juin 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le lundi deux juin à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de VONNAS sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL				Mézériat	G. DUPUIT	X		
	M. GADIOLET (suppléant)	X				N. ROBIN	X		
Biziat	G. AGATY	X				L. VOLATIER	X		
	C. LEMONON (suppléante)				Perrex	J.-J. VIGHETTI	X		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	X				J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)				Pont-de-Veyle	A. ALEXANDRINE	X		
Chaveyriat	G. RAPY	X				L. MICHEL	X		
	G. RONGEAT (suppléante)				Saint André d'Huiriat	V. CONNAULT	X		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	X				MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)				Saint Cyr-sur-Menthon	K. PARET	X		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	X				M.-A BOST		X	
	C. TURCHET	X				B. PELLETIER	X		
	M. DANNACHER	X			Saint Genis-sur-Menthon	C. GREFFET	X		
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER			X		M. BROCHAND (suppléant)			
	N. MARMIER (suppléante)				Saint Jean-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	X		
Grièges	A. GREMY	X				R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET		X		Saint Julien-sur-Veyle	S. REVOL	X		
	A. SANDRIN		X			L. MAUGE (suppléant)			
Laiz	S. SCHAUVING		X		Vonnas	A. GIVORD	X		
						J.-F. CARJOT	X		
						E. DESMARIS	X		
	S. MARECHAL GOYON	X				F. DUBOIS	X		
						J.-L. GIVORD	X		

Envoi de la convocation : 27/05/2025
Affichage de la convocation : 27/05/2025
Nombre de conseillers élus : 32
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de suffrages exprimés : 31

Thierry CHARVET a donné pouvoir à Annick GREMY
Annie SANDRIN a donné pouvoir à Agnès RENOUD-LYAT
Marie-Ange BOST a donné pouvoir à Bruno PELLETIER
Sébastien SCHAUVING a donné pouvoir à Sylvie MARECHAL-GOYON

A l'unanimité, Monsieur Gilles RAPY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : FINANCES – Décision Budgétaire Modificative n°2 du budget principal

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20250602-20250602-22DCC-DE
Date de télétransmission : 12/06/2025
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le règlement budgétaire et financier de la collectivité approuvé par délibération n°20211129-15DCC du 29 novembre 2021,

Vu la délibération n°20250324-24DCC du 24 mars 2025 adoptant le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2025 ;

Vu la délibération n°20250602-01DCC du Conseil communautaire en date du 2 juin 2025 relative aux décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations et approuvant la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal ;

Considérant que les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par le Conseil communautaire qui vote des décisions modificatrices ;

Considérant que le règlement budgétaire et financier autorise le Président, par délégation du Conseil communautaire, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Considérant qu'en section d'investissement, il convient d'augmenter, pour certaines opérations, les crédits de :
- dépenses en raison de leur avancement
- recettes en raison de la notification de subventions

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20250602-20250602-22DCC-DE
Date de télétransmission : 12/06/2025
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Section d'investissement

DEPENSES	Budget primitif	DBM	Nouveau budget
Opération 19 - ACQUISITIONS INFORMATIQUES			
2051 - logiciel, site internet, vidéo	55 271,76	25 000,00	80 271,76
Opération 29 -CENTRE SPORTIF DE LA VEYLE			
2313 - constructions	295 500,00	-175 500,00	120 000,00
Opération 84 -ATELIER TECHNIQUE CCV			
21351 - aménagements des batiments	500 000,00	48 000,00	548 000,00
2188 - autres immobilisations	20 000,00	7 000,00	27 000,00
Non affecté			
1321 – 321 : Subvention Etat – salle de sport	0,00	70 000,00	70 000,00
TOTAL DEPENSES		-25 500,00 €	
RECETTES	**Budget primitif**	**DBM**	**Nouveau budget**
Opération 71 -VOIE BLEUE Passerelle d'Arciat			
13462 - DSIL	0,00	55 000,00	55 000,00
Non affecté			
13462 – 321 : DSIL – salle de sport	0,00	70 000,00	70 000,00
1641 - emprunt souscrit	873 500,00	-150 500,00	723 000,00
TOTAL RECETTES		-25 500,00 €	

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20250602-20250602-22DCC-DE
Date de télétransmission : 12/06/2025
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision budgétaire modificative n°2 concernant le budget principal ;

AUTORISE le Président à signer la présente délibération et à entreprendre toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à son exécution.

Certifié exact et pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe GREFFET.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VEYLE

Certifié exécutoire
Affiché le : 12/06/2025
Transmis en Préfecture le : 12/06/2025

Voies et délais de recours *: En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.*

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20250602-20250602-22DCC-DE
Date de télétransmission : 12/06/2025
Date de réception préfecture : 12/06/2025